



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



EMPLOI DES SENIORS

Action Femmes 31 a été créée pour s'engager aux côtés des femmes de Midi-Pyrénées. Certaines femmes éloignées depuis plusieurs semaines, mois, voire années, du monde du travail, quelles qu'en soient les raisons, ont de réelles difficultés à trouver leur place. La prise de conscience de cet état de fait a donné à Françoise BARAQUIN et son équipe la motivation et l'énergie de se mobiliser et de s'engager auprès d'elles.

● **Leur objectif :** Apporter aux femmes de 45 ans et plus, sans emploi, et réellement motivées pour revenir dans le monde du travail, un lieu d'accueil et d'échanges et des techniques appropriées à l'identification et à la définition de leurs projets. C'est aussi les familiariser à l'utilisation des outils et réseaux nécessaires au ciblage de leur recherche. Mais plus encore, c'est les aider à découvrir ou redécouvrir leurs aptitudes, leurs talents, leurs atouts et les préparer à les exprimer clairement et simplement. C'est ainsi leur permettre de développer la conviction et la confiance en soi indispensables au succès de leur recherche d'emploi.

● **Leurs actions :**

- Des entretiens de suivi individuel
- Des ateliers thématiques de recherche d'emploi
- Un atelier de suivi regroupant l'ensemble des femmes accompagnées par l'association
- Des ateliers d'information sur la création d'entreprise.

Actionfemmes31@gmail.com
www.actionfemmes31.fr
 Tél. 06 51 31 48 83

LE CHIFFRE : 466

C'est le nombre d'engagements ou commandes fermes d'appareils enregistrés par Airbus lors du salon aéronautique du Bourget pour un montant de 68 milliards de dollars soit 52 milliards d'euros. De bonnes nouvelles pour l'emploi dans notre région !

EDITORIAL

OBJECTIF EMPLOI

Les 20 et 21 juin derniers s'est tenue la 2e Conférence sociale du quinquennat, la première ayant réuni gouvernement et partenaires sociaux, en juillet 2012. L'une des grandes avancées permises concerne la méthode. Elle contribue à renouer avec une culture du dialogue social, qui avait été piétinée par la précédente majorité. Elle porte également l'idée que notre pays peut être réformé sans être traumatisé. Au-delà de leur solennité, ces sommets sont avant tout l'occasion de tracer la feuille de route sociale des prochains mois. S'agissant de l'année écoulée, nous pouvons retenir la mise en place des contrats de générations, des emplois d'avenir dont le dispositif monte en puissance, comme à Cugnaux (cf p.3). La loi sur la sécurisation de l'emploi, après la signature de l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2013, est également le fruit de ce dialogue entre partenaires sociaux. Je suis intervenue à plusieurs reprises en séance, au Sénat dans l'examen du projet de loi, transposant cet accord historique qui concilie compétitivité des entreprises et sécurisation des emplois.

A l'agenda de la conférence sociale de 2013, sont inscrites des réformes structurelles : celle des retraites et celle de la formation professionnelle, nécessaires car les mécanismes actuels ne donnent pas satisfaction. En outre, la lutte pour l'emploi ne peut se concevoir sans effort en faveur de l'amélioration de notre compétitivité. C'est pourquoi j'ai interrogé le gouvernement sur la mise en œuvre des préconisations du « Rapport Gallois ». L'enjeu de ces politiques est fondamental, de leur réussite dépendra le bilan de la majorité. L'innovation en est une facette. Elle était à l'honneur au 50e Salon international de l'aéronautique et de l'Espace du Bourget, en juin. Notre région y était à l'honneur dans l'imposant pavillon du pôle « Aerospace Valley », regroupant 109 entreprises, dont 59 PME du Sud-Ouest, illustration d'une coopération fructueuse entre Grands groupes, PME, CCI, Etat et collectivités locales.

Mais la bataille pour l'emploi ne se limite pas au soutien des industries de pointe, elle doit être menée dans les régions rurales et de montagne. Le 3 mai dernier, le Président de la République a signé une charte pour l'emploi en milieu rural, entre ministère de l'Agriculture et représentants des filières agricoles, agroalimentaires et de la forêt, avec pour objectif d'encourager les emplois et l'insertion en zone rurale.

Enfin, dans le sud de la Haute-Garonne, durement touché par les inondations fin juin, l'urgence prime. L'engagement des sapeurs-pompiers, des policiers, des gendarmes, de tous les services publics de l'Etat et des collectivités territoriales doit être souligné. Je reste mobilisée afin d'accompagner le redressement économique de cette région sinistrée, alors que la saison touristique estivale débute (cf p.6).

Bonne lecture !
 Françoise Laborde

Un travail législatif très soutenu

L'actualité parlementaire est très riche : territoires et décentralisation, école, sécurisation de l'emploi,

recherche et enseignement supérieur, transparence de la vie publique, mariage pour les personnes de même

sexe... Si vous retrouvez dans cette lettre mes principales interventions, vous pouvez consulter l'intégralité

de mon activité sur mon site, dans la rubrique *MON AGENDA* régulièrement remise à jour.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Nommée rapporteure pour avis sur ce projet de loi, au nom de la Délégation aux Droits des Femmes, j'ai mené un grand nombre d'auditions et rencontré la Ministre, Geneviève Fioraso. Dans mon intervention en discussion générale, le 19 juin, j'ai présenté les recommandations de la DDDF. L'enseignement supérieur et la recherche, de par leur mission et leur influence sur la marche de la société, se doivent d'être exemplaires et de contribuer à la construction d'une société plus respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le paradoxe est bien connu : les filles sont plus nombreuses que les garçons à suivre des études supérieures, mais elles n'effectuent pas les mêmes choix d'orientation, se concentrent sur un nombre limité de filières et connaissent des conditions d'insertion professionnelle plus difficiles et moins rémunératrices. Cette situation les conduit à se détourner des études scientifiques et des écoles d'ingénieurs, même quand elles ont brillamment passé un bac scientifique. Cette double « ségrégation verticale » traduit l'épaisseur du « plafond de verre »... Ce projet de loi témoigne d'une volonté de remédier à une telle situation, notamment grâce à un rééquilibrage dans la gouvernance de l'enseignement supérieur.

Voir les recommandations de mon rapport au nom de la DDDF sur mon site.

Le Sénat a voté, j'ai voté

> Projet de loi relatif à l'**élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires**, et modifiant le calendrier électoral et projet de loi organique éponyme.

> Projet de loi ouvrant le **mariage aux couples de personnes de même sexe** (vote au Sénat le 23 avril 2013). J'ai voté ce texte et suis intervenue le 5 avril dans l'hémicycle pour rappeler qu'il est fondé sur l'idée de donner toutes leurs chances à ces personnes de

s'épanouir sereinement. Notre société sera non pas bouleversée ou anéantie, mais, au contraire, enrichie et élargie, car elle ne saurait rester figée dans des concepts qui ne correspondent plus aux réalités.

> Débat sur les conclusions de la commission d'enquête sur l'**influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé** à la demande de la commission d'enquête et du groupe RDSE.

> Projet de loi de **sécurisation de l'emploi** (vote au

Sénat le 14 mai 2013).

> Projet de loi d'orientation et de programmation pour la **refondation de l'école**.

> Projet de loi relatif à l'**enseignement supérieur et à la recherche**.

> Projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer pour **accélérer les projets de construction**.

> Projet de loi de réforme du **mode d'élection des sénateurs** qui vise à améliorer la représentation des communes urbaines.

REFONDATION DE L'ÉCOLE Lutter contre les inégalités et rétablir la confiance

Du 21 au 24 mai, le Sénat a débattu du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, adopté le 25 juin.

L'école y retrouve sa mission première de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. J'ai siégé durant tous les débats : discussion générale et amendements.

16 d'entre eux ont été votés, sur les 68 déposés avec le groupe RDSE. Ils portaient sur : l'**orientation nécessaire tout au long de la scolarité, l'enseignement laïque de la morale à l'école, la formation des enseignants**, les ESPE, le parcours d'enseignements artistiques et culturels, la **lutte contre les inégalités territoriales**, la promotion d'une culture scientifique et technique, le numérique, le **statut des auxiliaires de vie scolaire, les temps éducatifs, les enfants en situation de handicap**, la lutte contre l'innumérisme inscrite au sein du code de l'éducation comme une priorité nationale,....

J'ai soutenu un amendement pour supprimer les dispositions de la loi Carle mais il n'a pas été adopté.

EXTRAIT (voir sur mon site : rubrique Refondation de l'école) :

« ... avec ce projet de loi la réussite et l'équité seront au cœur de l'école de demain : une école publique, laïque et inclusive. **Une école qui accorde les mêmes droits et les mêmes chances à tous les enfants de la République, quelles que soient leurs difficultés et leurs origines, une école qui renoue avec ses racines républicaines.**

Beaucoup reste à faire, mais nous allons permettre une amélioration de la situation par la création de 60 000 postes, avec une répartition qui permet des rééquilibrages en faveur des territoires qui ont le plus souffert des vagues de suppression de postes ; l'instauration des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, avec le rétablissement d'une formation professionnalisante et de qualité ; la révision des contenus de l'enseignement, avec le renforcement des vecteurs de transmission de nos valeurs républicaines, au premier rang desquelles l'on retrouvera la morale laïque ; la création d'un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle ; la mise en place du service public du numérique éducatif ou encore les mesures qui visent à mettre fin à l'orientation subie et celles qui renforcent le collège unique... L'éducation constitue un choix sûr dont les effets retentiront positivement sur la croissance et le redressement de notre pays. C'est un véritable investissement d'avenir. »



Sécurisation de l'emploi



Je suis intervenue au Sénat à plusieurs reprises, en avril et mai, dans la discussion de ce texte (voir le dossier législatif sur mon site).

Extraits :

« Ce texte équilibré est la transposition de l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013. Il réconcilie démocratie sociale et démocratie parlementaire. Il garantit de nouveaux droits aux salariés, donnant aux entreprises les outils pour une plus grande réactivité aux évolutions conjoncturelles. Dans une période où chômage de masse et précarité ne cessent d'augmenter, ces dispositifs sont un moyen d'éviter les licenciements massifs. Les syndicats ont consenti à ces efforts en contrepartie de nouveaux droits individuels ou collectifs accordés aux salariés : l'accès de tous à une couverture complémentaire, nécessaire car de plus en plus de personnes y renoncent par manque de moyens ; la création du compte personnel de formation ; l'encadrement du temps partiel ; la mise en place de droits

rechargeables à l'assurance chômage ; la taxation des contrats courts.

Je regrette que l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ait été absente des négociations entre partenaires sociaux, car la situation des femmes sur le marché du travail n'est pas satisfaisante : elles occupent 80 % des emplois à temps partiel ; leur taux de chômage est supérieur à celui des hommes et leur rémunération reste inférieure de 27 % à celle des hommes.

Certaines dispositions vont dans le bon sens : prise en compte des contraintes personnelles et familiales des salariés en mobilité interne, application du principe de parité pour les représentants des salariés au conseil d'administration, ou encore encadrement du temps partiel. La commission mixte paritaire a retenu notre proposition sur le nombre de représentants de salariés dans les conseils d'administration, qui sera un plancher et non plus une prescription impérative, un progrès pour la revalorisation des salariés et une rupture dans la gouvernance des entreprises.



Les commandes confirmées lors du salon du Bourget sont une bouffée d'oxygène pour l'emploi dans notre département. De quoi conforter la confiance dans la dynamique économique de notre région et pérenniser les emplois de l'aéronautique mais aussi des sous traitants : 170 000 emplois directs, 140 000 emplois indirects et 13 000 embauches en 2013, dont 3 à 4 000 dans notre région. L'aéronautique est le fleuron de notre industrie et Midi Pyrénées représente 28% du secteur en France. Cette filière d'exception récolte les fruits de ses investissements. Airbus marque des points face à son concurrent. Le groupe emploie 20 000 personnes à Toulouse et sa région, 80 000 si l'on prend en compte les fournisseurs et les 600 entreprises sous-traitantes concernées, dans l'électronique, les composants, la métallurgie et la mécanique. Membre du groupe des parlementaires pour l'espace, j'ai visité le 18 juin le 50e salon de l'aéronautique et de l'espace au Bourget, à l'invitation du président du CNES.

signature

PREMIERS CONTRATS D'AVENIR À CUGNAUX

Le 27 mai, à l'invitation de Philippe GUERIN, Maire de Cugnaux, j'ai eu le plaisir d'assister à la signature des 6 premiers contrats d'avenir de la ville. Moment fort en émotion ! Ces jeunes signaient leur premier contrat de travail, en présence d'André LAUR, Vice Président de la Mission Locale Haute Garonne, et Régine Saint LEBES, Adjointe au Maire en charge du CCAS pour la Mairie de Cugnaux. Ce dispositif des contrats d'avenir, entré en vigueur le 2 novembre 2012, s'adresse aux jeunes, sans qualification, peu qualifiés ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et âgés de seize à vingt-cinq ans, issus en priorité des Zones Urbaines Sensibles (ZUS), des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et Départements d'Outre-mer. L'objectif de l'Etat est de créer 150 000 emplois d'avenir à l'horizon 2014. Il s'engage à prendre en charge, pendant au maximum trois ans, 75 % de la rémunération brute du bénéficiaire, au niveau du SMIC, pour les employeurs du secteur non marchand et 35 % de cette rémunération pour les employeurs du secteur marchand. Les personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et remplissant ces mêmes conditions peuvent également accéder à un emploi d'avenir lorsqu'elles sont âgées de moins de trente ans.

question d'actualité

PACTE DE COMPÉTITIVITÉ POUR L'EMPLOI

Le 26 avril, au Sénat, j'ai posé une question d'actualité au Premier Ministre : Les 35 mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, sont engagées avec le soutien de notre groupe : création de la Banque publique d'investissement, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, accord sur l'emploi. Aujourd'hui, l'essentiel est de maintenir le cap, une mise en œuvre partielle serait contre-productive. Le pacte est un tout cohérent et doit constituer la priorité de la majorité présidentielle pour retrouver croissance et marges de manœuvre. [...] Monsieur le ministre, pouvez-vous informer le Sénat en dressant un état des lieux de la mise en œuvre, à ce jour, des trente-cinq mesures du pacte, mais également en évoquant la suite du calendrier parlementaire ? Pouvez-vous, enfin, réaffirmer devant la représentation nationale la détermination du Gouvernement à poursuivre sur ce chemin exigeant ?

(Consultez la réponse du Ministre sur mon site).

Avenir de la gynécologie médicale

Ma question à Mme TOURAINE, Ministre de la Santé et des Affaires sociales, porte sur le **manque de spécialistes de gynécologie médicale**. Ces praticiens prennent en charge les problèmes gynécologiques médicaux, tout au long de la vie des femmes, en dehors de la grossesse : **promotion et éducation à la contraception, lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, prise en charge médicale des troubles gynécologiques de l'après-cinquantaine, ainsi que tout un travail de prévention et de dépistage,**

notamment des cancers du col de l'utérus et du sein. [...]

Du fait de la suppression de cette spécialité, entre 1987 et 2003, et à cause du faible numerus clausus depuis son rétablissement, **on assiste à une diminution inquiétante du nombre de praticiens et à leur vieillissement. La gynécologie médicale est une spécificité française qui contribue à faire de notre pays, l'un de ceux où l'espérance de vie des femmes est la plus élevée dans le monde.** [...] Nos compatriotes y sont at-

tachées. Alors que le gouvernement s'apprête à publier les nominations à l'Examen Classant National, constatant l'effort consenti, je m'interroge sur la capacité de ce dernier à répondre à l'accroissement de la demande de soins en matière de gynécologie médicale et au renouvellement de cette profession. C'est pourquoi j'ai demandé à la Ministre de réévaluer le nombre de postes offerts à la gynécologie médicale, afin de faciliter l'accès aux soins pour les femmes, sur l'ensemble du territoire.

Un groupe parlementaire très actif : le RDSE

– Rassemblement Démocratique et Social Européen –

La structure administrative de mon groupe parlementaire m'apporte un appui efficace dans mon travail législatif.

Outre la **réunion hebdomadaire de coordination de ses 18 membres, le mardi matin, le groupe RDSE organise un calendrier de rencontres** avec les Ministres et des personnalités de premier plan, qui contribuent à notre compréhension des enjeux, en lien avec l'actualité du Parlement. Ces derniers mois, nous avons notamment pu rencontrer une dizaine de membres du gouvernement.

Ce travail de préparation de l'examen des projets de loi est très utile pour la cohésion de nos actions. [...]

Au quotidien, **dans le travail législatif, la qualité du travail fourni par les collaborateurs du groupe, chargés de mission sur des thématiques sectorielles, est précieuse.** Avec mon équipe, je m'appuie sur leur expertise juridique pour élaborer des amendements qui correspondent à mes attentes et à mon engagement politique,

en fonction des nombreuses sollicitations qui me parviennent. Le groupe prend aussi des initiatives législatives avec l'inscription de propositions de loi à l'ordre du jour du Sénat, dans les « niches » parlementaires, plusieurs fois par an (ex : ppl sur la représentation juste et équilibrée des territoires au sein des conseils régionaux, ppl pour prohiber le cumul par les parlementaires, de leurs indemnités de fonction avec toute autre indemnité liée à leur mandat).

Réimplantation du **TGI à Saint-Gaudens** : rétablissement d'une justice de proximité

Le 28 juin, Mme la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, annonçait la réimplantation du TGI de Saint Gaudens, faisant ainsi le choix de privilégier une justice de proximité et de qualité. Déjà, la mission parlementaire d'évaluation de la carte judiciaire conduite par Serge Daël, préconisait au mois de février 2013 la réouverture de cette instance, injustement

fermée en 2008 lors de la réforme de la carte judiciaire par le précédent Gouvernement et malgré la forte mobilisation des élus locaux. J'avais saisi Mme la Garde des Sceaux à de multiples reprises : réunion à la Chancellerie le 16 avril, entrevue à l'issue d'un déjeuner RDSE le 26 juin dernier et question écrite déposée le 7 mars.

AVS : améliorer le pilotage et clarifier le statut des personnels auxiliaires de vie scolaire

Alertée par les témoignages d'auxiliaires de vie scolaire, d'enseignants ou de familles de Haute-Garonne, **je m'inquiète des graves insuffisances constatées dans la mise en œuvre de ce dispositif, tant au niveau de son pilotage que des moyens humains et financiers mobilisés. Sur le terrain, la situation est préoccupante et l'absence d'un statut clair rend ce dispositif déficient. Les améliorations sont urgentes** : formation généraliste inadaptée, insuffisante clarification des missions, coordination inexistante, absence de valorisation des salaires et de l'expérience... les AVS, recrutés parmi les chômeurs de longue durée ou de plus de cinquante ans, sont dotés de contrats précaires – deux ans maximum pour les non titulaires du baccalauréat, de six ans pour les autres – à temps

partiel (20 heures par semaine) et faiblement rémunérés (environ 670 euros par mois). Ils ne bénéficient pas d'une réelle formation avant leur entrée en poste, excepté une journée d'information généraliste inadaptée. Aucune formation de nature psycho-pédagogique ou médicale n'est prodiguée... Quelques jours avant son entrée en fonction, l'AVS reçoit une affectation avec le nom de l'enfant et l'adresse de l'établissement scolaire, sans précision ni entretien préalable avec la famille ou l'équipe pédagogique. [...] **L'aspect affectif de la relation avec l'enfant est souvent ignoré puisque les changements de postes « ex abrupto » sont légion. Cette gestion humaine aggrave la précarité matérielle qui pèse sur les AVS**, dont le niveau de salaires est très faible et dont l'expérience ac-

quise n'est pas valorisée. **Alors que ce poste est prévu pour faciliter la scolarité des élèves handicapés, il génère de nouvelles problématiques liées à l'absence de pilotage et de clarification du statut de ces personnels.** Seule la reconnaissance d'un statut, des acquis de l'expérience de ces personnels éducatifs garantira un service d'accompagnement compétent et de qualité. Notre pays doit y consacrer les moyens humains et financiers nécessaires. C'est pourquoi j'ai demandé que soient rendues publiques les conclusions du groupe de travail, dirigé par Mme Komitès, annoncées pour le début 2013, dans la perspective de leur application dès la rentrée scolaire 2013. (Voir mes autres questions sur mon site dans la rubrique éponyme).

Observatoire de la Laïcité



Mardi 7 mai : A l'initiative d'Alexandre Marciel et Cécile Ramos, animateurs du Cercle Radical Toulouse Métropole, j'étais invitée à une soirée débat : "Laïcité et vivre ensemble". Cette réunion m'a permis de parler de mon travail au sein de l'Observatoire de la Laïcité dont je suis membre depuis le 8 avril dernier.

Je représente le Sénat dans cette instance parmi les 4 parlementaires (2 députés et 2 sénateurs) sur 15 membres, nommés pour cinq ans, sous la Présidence de M. Jean-Louis Bianco. L'Observatoire a pour missions de veiller au respect de la laïcité dans les services publics, d'informer et de transmettre par le biais de l'école l'enseignement laïc de la morale, mis en place

lors du vote de la loi de refondation de l'école. Le Président de la République, M. François Hollande, lui a demandé d'élaborer rapidement « des propositions » sur l'encadrement de la laïcité dans les structures accueillant des enfants, dans le respect d'un dialogue serein et constructif. Le rapport d'étape de l'Observatoire a été rendu public le 25 juin dernier.

LOIS DE DÉCENTRALISATION

Rencontres débats avec les élus

J'ai organisé, avec Joseph CARLES, Adjoint au Maire de Blagnac et Maître de conférences à l'IEP de Toulouse, deux conférences sur le Projet de loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles**. La première a eu lieu à **Gourdan-Polignan, le lundi 13 mai et la seconde le 20 juin, à Toulouse**. Les élus sont venus nombreux. Ce texte s'inscrit dans la **continuité des États Généraux de la démocratie territoriale** organisés par Jean Pierre BEL, Président du Sénat, en octobre 2012. C'est le premier des **trois projets de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation**. Deux textes doivent en effet le compléter :

- ✘ L'un relatif à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires
- ✘ L'autre relatif au développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

Le texte voté par le Sénat le 6 juin dernier, vise à **clarifier les responsabilités des collectivités territoriales et de l'État**. Pour atteindre cet objectif, il prévoit de : poser le principe de libre coordination des interventions des collectivités territoriales ; rétablir la clause de compétence générale des départements et des régions qu'avait supprimée la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales ; instituer le pacte de gouvernance territoriale.

Le projet de loi entend aussi **conforter les dynamiques urbaines en affirmant le rôle des métropoles** : Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence sont ainsi dotées d'un régime spécifique.



Le texte comprend diverses mesures comme la **création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre** : la métropole «*visant à regrouper plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion à l'échelle nationale et européenne*». Le département ou la région peuvent transférer l'exercice de certaines de leurs compétences à une métropole.

Enfin, le texte **définit les transferts et la mise à disposition des agents de l'État et à la compensation des transferts de compétences de l'État**.

Vous trouverez le support écrit des deux conférences en téléchargement depuis mon site internet ; nuage de mot : rubrique décentralisation ainsi que mes nombreuses interventions dans l'hémicycle lors de l'ensemble des débats au Sénat.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE à quoi ça sert ?

- ✘ **COMMUNES**
Ponlat-Taillebourg, Lauzerville et Cassagnabère-Tournas : rénovation bâtiment communal.
Gagnac : achat de panneaux d'information lumineux.
- ✘ **ASSOCIATIONS**
Restos du Cœur : aide au budget.
Arche en pays tolosan : installation d'une station de pompage pour l'irrigation des cultures.
Fédération Nationale des Ludothèques : création d'une base de données nationale – WikiLudo.



Sur mon site, retrouvez l'utilisation en détail de la dotation parlementaire (rubrique réserve parlementaire)



Suivez-moi sur twitter : @Laborde_Senat

13 avril INAUGURATION DU NOUVEAU TENNIS CLUB DE COLOMIERS Autour de Jean GACHASSIN, Président de la FFT, et de Pierre DOUMAYROU, Président de la Ligue Midi-Pyrénées de Tennis, les personnalités étaient nombreuses pour assister à l'inauguration des nouveaux locaux du Tennis Club de Colomiers. Ce fut pour beaucoup de columériens l'occasion de venir en famille découvrir ce sport en plein air ou sur les courts couverts. **4 mai INAUGURATION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE DE GAGNAC** Le soleil était au rendez-vous pour ce moment important dans la vie d'un village, les habitants étaient venus en nombre pour visiter la nouvelle mairie. **18 mai CONGRÈS NATIONAL FCPE** Le 67^{ème} congrès national de la FCPE était organisé cette année en Haute Garonne, à Labège. Après les interventions d'Hélène ROUCH, Présidente départementale de la FCPE 31, et de Jean Jacques HAZAN, Président national sortant, les travaux ont débuté sur le thème «Coopérer pour réussir la refondation de l'Ecole de la République sur tous les territoires». **23 mai ORDRE NATIONAL DU MÉRITE** Le Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS a remis la médaille de l'Ordre National du Mérite à Mme BALEATO, directrice de la crèche Baby Loup. J'étais présente aux côtés de l'équipe de la crèche et de Philippe ESNOL, sénateur socialiste des Yvelines. Le 19 mars, la Cour de Cassation avait renvoyé le litige devant la cour d'appel de Paris au 17 octobre prochain.



13 avril



4 mai



18 mai



23 mai



Zones sinistrées

Le 18 juin dernier, le Haut-Commissariat était touché par des inondations hors-normes et dévastatrices. Aujourd'hui, le bilan est lourd et d'autant plus difficile à évaluer qu'il met en péril la saison estivale des commerçants et professionnels du tourisme. Le Gouvernement a répondu promptement

et efficacement à la détresse des communes sinistrées en publiant dans un délai particulièrement court un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Je tiens à saluer le courage des populations si durement touchées et la solidarité qui s'est spontanément mise en place après ces événements dramatiques.

TOUJOURS A L'ÉCOUTE DES ÉLUS

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Ces dernières semaines, j'ai pu rencontrer les élus du **SIVOM de la Saudrune, de Saubens**.

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

A VOS AGENDAS

ORDRE DU JOUR DU SÉNAT

✱ **Session extraordinaire jusqu'au 27 juillet 2013**

Projet de loi de **transparence de la vie publique**, pjl de **séparation et régulation des activités bancaires**, pjl de **réforme du conseil supérieur de la Magistrature**, **attributions du garde des sceaux et des magistrats du ministère public** en matière de **politique pénale et d'action publique**, **lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière** et pjl organique relatif au **procureur de la République financier**, pjl habilitant le Gouvernement à **simplifier les relations entre l'administration et les citoyens**, pjl **consommation**.

✱ **Session parlementaire 2013/2014 à partir du 9 septembre 2013**

Projet de loi sur le **non cumul des mandats**, pjl pour l'**égalité des hommes et des femmes**, pjl de **Finances**, pjl de **Financement de la Sécurité Sociale**, pjl sur les **retraites**, pjl **formation professionnelle**, pjl **droit à mourir dans la dignité**...



la Lettre
de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information